

RÉPONSES AUX QUESTIONS DU RPEVG

Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

Bertin Aboussou

Candidat officiel du Parti conservateur du Québec – Circonscription de Gatineau

En préparation de l'assemblée générale annuelle du 19 septembre 2026

Je remercie le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour cette occasion de préciser ma position. Dans notre région, la protection des lacs, des cours d'eau et des milieux humides touche directement la qualité de vie, le récréotourisme, la valeur des propriétés et le développement durable de nos communautés.

1. Comment évaluez-vous l'état actuel des lacs, cours d'eau et milieux humides du Québec et l'urgence d'agir pour mieux les protéger?

Je considère que la protection de nos lacs, de nos cours d'eau et de nos milieux humides doit être prise très au sérieux. Il faut agir davantage en prévention plutôt que d'attendre que les problèmes deviennent difficiles ou extrêmement coûteux à corriger.

Cette réalité est particulièrement importante dans la Vallée-de-la-Gatineau. Nos nombreux plans d'eau ne représentent pas seulement une richesse environnementale : ils font partie de notre qualité de vie, de notre identité régionale et soutiennent directement le tourisme, la villégiature, la pêche et une partie importante de notre économie locale.

Les pressions sont multiples : installations septiques déficientes, érosion des berges, apports excessifs de nutriments, développement autour des plans d'eau et propagation d'espèces aquatiques envahissantes. La prévention est donc essentielle.

Je privilégie une approche pragmatique : mieux prévenir, intervenir rapidement lorsqu'un problème apparaît et travailler directement avec les municipalités, les associations de lacs, les organismes de bassins versants et les citoyens qui connaissent le terrain.

Protéger nos plans d'eau, c'est protéger notre environnement, mais aussi notre qualité de vie et une partie importante de l'avenir économique de la Vallée-de-la-Gatineau.

2. Quelle place la protection de l'environnement, et plus particulièrement celle de nos plans d'eau, occupe-t-elle parmi les priorités de votre formation politique?

La protection de l'environnement fait partie des responsabilités importantes du gouvernement, particulièrement lorsqu'il s'agit de préserver une ressource aussi essentielle que l'eau.

L'approche que je défends repose sur des mesures efficaces, mesurables et adaptées aux réalités régionales. Dans une circonscription comme Gatineau, nos lacs, nos rivières, nos milieux humides et nos forêts contribuent directement à la qualité de vie des citoyens, au récréotourisme, à la valeur des propriétés et à l'économie régionale.

Je crois donc que la protection des plans d'eau doit s'appuyer sur la prévention, la responsabilisation et la collaboration avec les acteurs locaux. Il faut soutenir les municipalités et les organismes qui travaillent directement sur le terrain, améliorer la prévention des espèces aquatiques envahissantes et intervenir plus rapidement lorsque des problèmes de qualité de l'eau sont détectés.

Je ne crois pas qu'il faille opposer systématiquement développement économique et protection de l'environnement. Nous pouvons développer nos communautés tout en protégeant les milieux naturels sensibles.

Dans la Vallée-de-la-Gatineau, protéger nos plans d'eau, c'est aussi protéger une partie de notre patrimoine collectif et de notre avenir économique.

3. Quelles mesures concrètes seriez-vous prêt à soutenir afin d'assurer une protection durable des plans d'eau et d'aider les municipalités et les organismes qui travaillent sur le terrain?

Je crois que la meilleure politique environnementale est souvent celle qui permet d'intervenir avant que les dommages deviennent importants et coûteux à réparer.

Je serais notamment favorable à renforcer la prévention et la détection rapide des espèces aquatiques envahissantes, à favoriser l'information et le nettoyage des embarcations, et à améliorer la coordination entre les municipalités.

Je souhaite aussi simplifier l'accès des municipalités et des organismes locaux aux programmes gouvernementaux. Les petites municipalités ne devraient pas être désavantagées parce qu'elles disposent de moins de ressources administratives pour préparer des demandes complexes.

Il faut également poursuivre les efforts visant à améliorer la conformité des installations septiques et des systèmes de traitement des eaux usées lorsque ceux-ci présentent un risque pour la qualité de l'eau.

Enfin, je crois qu'il faut davantage faire confiance aux communautés locales. Une association de lac, une municipalité ou un organisme de bassin versant connaît souvent très bien les problématiques particulières de son territoire.

Mon approche est simple : prévenir davantage, simplifier l'accès aux ressources, intervenir rapidement et donner plus de capacité d'action aux gens qui connaissent le terrain.

4. Êtes-vous favorable au maintien ou à la bonification du Fonds bleu et à une meilleure accessibilité de ce financement pour les municipalités et organismes locaux?

Je suis favorable au principe de maintenir des ressources gouvernementales consacrées à la protection de l'eau lorsque ces sommes produisent des résultats concrets sur le terrain.

Dans une région comme la Vallée-de-la-Gatineau, nous avons besoin de moyens efficaces pour prévenir la dégradation de nos plans d'eau, lutter contre les espèces aquatiques envahissantes et soutenir les communautés qui doivent intervenir.

La question ne doit toutefois pas être uniquement de savoir combien d'argent se trouve dans un fonds. Il faut également vérifier si cet argent se rend réellement aux endroits où les besoins sont les plus importants et si les programmes sont accessibles aux petites municipalités, aux MRC et aux organismes locaux.

Une petite municipalité ou une association locale ne devrait pas être désavantagée simplement parce qu'elle ne dispose pas d'une grande équipe administrative.

Mon principe est donc clair : préserver les investissements qui protègent réellement la qualité de l'eau, simplifier l'accès aux programmes et s'assurer que chaque dollar investi produit des résultats concrets dans nos communautés.

5. Seriez-vous favorable à une politique provinciale harmonisée concernant les espèces aquatiques envahissantes, notamment en matière de nettoyage et de décontamination des embarcations?

Oui. Je suis favorable au principe d'une approche mieux coordonnée à l'échelle du Québec pour prévenir la propagation des espèces aquatiques envahissantes.

Une embarcation qui passe d'un lac à un autre peut devenir un vecteur de propagation. Lorsqu'une espèce envahissante réussit à s'établir dans un plan d'eau, il peut devenir extrêmement difficile et coûteux de la contrôler.

Dans la Vallée-de-la-Gatineau, où les citoyens et les visiteurs circulent entre de nombreux lacs, nous avons donc tout intérêt à agir en prévention.

Je crois qu'il serait pertinent d'avoir des principes provinciaux plus cohérents concernant le nettoyage et la décontamination des embarcations, tout en laissant aux municipalités une certaine flexibilité pour adapter leur application à leur réalité locale.

Cela devrait notamment favoriser des méthodes claires, une meilleure information des plaisanciers et des pêcheurs, des stations de lavage aux endroits stratégiques, le partage rapide d'information lorsqu'une espèce est détectée et un accès plus simple aux programmes d'aide.

L'objectif doit être de faciliter la prévention, et non de créer une nouvelle couche de bureaucratie inutile. Des règles communes, oui; une application souple et adaptée au terrain, également.

Conclusion

Je souhaite travailler avec les municipalités, les associations de lacs, les organismes environnementaux et les citoyens de la Vallée-de-la-Gatineau afin que les décisions prises à Québec tiennent compte des réalités du territoire.

La protection de l'eau doit être abordée avec sérieux, prévention et efficacité. Nous devons protéger cette richesse naturelle tout en permettant à nos communautés de se développer de façon responsable.

Bertin Aboussou

Candidat officiel du Parti conservateur du Québec

Circonscription de Gatineau

Téléphone : 514-567-5558

Courriel : bertin.aboussou@conservateur.quebec